

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3218

18 décembre 2013

SOMMAIRE

Alpha P.S. S.A	EPO Holdings S.à r.l154425
Biday Immobilière S.A154426	Espace Informatique S.A154425
Camaxion S.à r.l	Etablissements Gantenbein154425
Captiva Capital Partners II S.C.A154420	Eurocom J.L.M. S.A
Castle Investments S.A154421	Euron S.A
CFC Finance154419	European Assist S.A154426
Chalgrin S.A154419	European Infrastructure Investment Com-
CIGL Käerjeng asbl154418	pany154424
circum s.a154418	Explore Resources S.à r.l154427
circum s.a154418	Falcon Real Estate Investments S.à r.l 154426
Classic Façades S.à r.l	F. LODOMEZ Promotion Immobilière
Clear Energy Holdings S.A154419	S.A154424
Cochco S.A	HLF (Luxembourg) Financial154438
Cogemo S.A154421	Job Partner S.à r.l
Comexco International S.à r.l154421	Kapitol Investments S.à r.l
Confer S.à r.l	Karisso S.A
Copac S.A154421	Karisso S.A
Costa-Constructions S.à r.l154422	Kendrick BB Holdings S.à r.l154428
CSD Energy S.à r.l	Kenza Lauro S.à r.l
CTP Investissement S.à r.l154423	Kewar Holding S.A154428
Cutty S.A	KHEPHREN Management (Luxembourg)
D Ebco S.à r.l	S.àr.l154429
Del Monte Fresh Produce S.à r.l 154422	KOBRA (Luxembourg) S.A154429
Delta Pneus S.A	L-GAM Investments GP S.à r.l154448
Demap S.A	Lucent Allerdale Partnership S.à r.l 154441
Digital Funds	MGE Remscheid Holdings S.à r.l 154460
Divhold S.à r.l	Phaeton Finance S.à r.l
Dolphinus Laundry Holding154424	Resam Investments S.à r.l154464
Dridco Luxembourg S.A154421	Resam Luxembourg S.à r.l154418
Entreprise Jacques Streff Services S.A 154424	Winvest International S.A. SICAR154463
Eosnix S.A	



circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163853/12.

(130201088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Référence de publication: 2013163857/12.

(130201092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.812.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163836/11.

(130199265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

CIGL Käerjeng asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3598 Dudelange, 36, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg F 1.829.

DISSOLUTION

Rectificatif du dépôt L130200204.04 effectué au Registre de Commerce et des Sociétés le 25/11/2013.

Assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2013 à 18h.

Quorum:

- présence des 2/3 des membres de l'assemblée générale
- majorité des 2/3 des voix des membres présents

Pourcentage réel de présence: 100%

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale extraordinaire ont décidé la dissolution du CIGL Käerjeng asbl avec effet au 1 ^{er} janvier 2014.

Chapitre VI, Article 28 des statuts du CIGL Käerjeng asbl:

Le solde excédentaire de l'actif social reviendra au CIGL Dudelange asbl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164039/19.

(130201076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Clear Energy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.379.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164042/10.

(130200608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Classic Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.061.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164041/10.

(130200998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Chalgrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.151.

Les comptes au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALGRIN S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013164038/12.

(130200727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

En date du 15 octobre 2013 et avec effet immédiat, Jean-Louis Colette, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CFC Finance, avec siège social au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115321.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164036/13.

(130200432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Cutty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.996.

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164058/9.

(130201084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Camaxion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.498.

L'associé, Monsieur Farid Ould Taleb qui détient 49 parts sociales sur un total de 100 dans la société Camaxion S.à r.l. a opéré le transfert suivant:

En date du 24 octobre 2013, il a transféré la totalité des parts sociales qu'il détient à Monsieur Samuel Faynot, de telle sorte que Samuel Faynot détient désormais la totalité des parts sociales de Camaxion S.à r.l. et que Monsieur Farid Ould Taleb ne détient désormais plus aucune parts sociales de Camaxion S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Faynot

Gérant

Référence de publication: 2013163989/15.

(130200306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Captiva Capital Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.556.

Extrait relatif aux décisions prises par les associés de la Société

En date du 4 octobre 2013, les associés ont décidé comme suit:

- De noter le changement de l'adresse professionnel de membres du conseil de surveillance et de renommer les personnes suivantes tant que membres du conseil de surveillance de la Société:
 - Monsieur Xavier Poncelet, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;
 - Monsieur Christophe Mauvière, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Eloi Dussartre, résidant professionnellement au 68/76 quai de la Rapée, F- 75012 France;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Captiva Capital Partners II S.C.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013163991/20.

(130201012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

D Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.439.

- I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.
- II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
 - 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4
 - à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2|T, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164060/19.

(130200989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Castle Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.484.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 22 novembre 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société CASTLE INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 40 484 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société CASTLE INVESTMENTS S.A., fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013164019/13.

(130201080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Comexco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.247.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164048/10.

(130200855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Cogemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 56.196.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013164047/10.

(130200938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Copac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 36.580.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164052/10.

(130200452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Dridco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013164067/11.

(130200209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 125.755.

EXTRAIT

Le Conseil de Gérance constate que Laurent MULLER et Frédéric MULLER ont changé d'adresse professionnelle et demeurent dorénavant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013164051/15.

(130200198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Costa-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.049.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26/11/2013.

Pour COSTA CONSTRUCTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013164054/12.

(130201311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Del Monte Fresh Produce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.098.

Les statuts coordonnés au 13 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013164061/12.

(130200226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Cochco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 45.412.

Le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. s'est démis de ses fonctions avec effet au 25 novembre 2013

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour: COCHCO S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Bontosz Szlapka

Référence de publication: 2013164044/15.

(130200353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



CSD Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach. R.C.S. Luxembourg B 177.115.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 15 novembre 2013 que la société Shandong International Economics (HK) Limited a transféré les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société CSD Energy S.à r.l. à la société Hong Kong Zhong Jia Limited, avec siège social au Building 33, Rui An Center, 6-8 Harbour Road Wan Chai, Hong Kong (China), immatriculée au Hong Kong Company registry sous le numéro 1903414.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSD Energy S.à r.l.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013164056/17.

(130200658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164057/10.

(130201103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Divhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164064/10.

(130200685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Delta Pneus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2013.

- 1. Monsieur Alberto Miguel Santos, demeurant à 17, rue Cunégonde, L 8221 Mamer est nommé Administrateur et Administrateur-délégué de la société. Il sera en charge de la gestion journalière de Delta Pneus SA.
- 2. Pouvoir de signature: La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.
 - 3. le mandat expirera à l'issue de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013164071/17.

(130201079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Demap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 103.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164072/9.

(130201179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

DLH, Dolphinus Laundry Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

FXTRAIT

L'assemblée générale du 21 novembre 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pour DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING, en abrégé "DLH"

Société anonyme

Référence de publication: 2013164075/15.

(130200396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Entreprise Jacques Streff Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activités Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 157.993.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Entreprise Jacques Streff Services S.A.

Référence de publication: 2013164083/10.

(130200350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

European Infrastructure Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 174.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013164084/10.

(130200216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

F. LODOMEZ Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.269.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164105/10.

(130200966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Espace Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2013.

Pour: ESPACE INFORMATIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013164094/15.

(130201037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

EPO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.597.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013164092/11.

(130200790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Etablissements Gantenbein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 398, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.555.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS GANTENBEIN SARL, avec siège social à L-8010 Strassen, 389, route d'Arlon

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013164097/19.

(130200886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Euron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164100/9.

(130200587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 75.371.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2013164099/10.

(130200319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Assist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.11.2013. Référence de publication: 2013164101/10.

(130200737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2013

- La liquidation de la société FALCON REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l. est clôturée,
- Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant la période légale de cinq ans.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Falcon Real Estate Investments S.à r.l. (liquidée)

Signatures

Référence de publication: 2013164106/17.

(130201504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.581.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 Novembre 2013 que:

- 1) L'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation de la Société.
- 2) Dépôt des comptes intérimaires au 25 novembre 2013
- 3) Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant 5 ans après la clôture de liquidation au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013163976/17.

(130201433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 66.323.

.C.J. Luxeiiib

Extrait de la résolution prise le 8 octobre 2013:

Est co-opté au Conseil d'Administration avec effet au 31 octobre 2013 pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014

- Mr. Pierre-Antoine BOULAT

33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Digital Funds

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume ANDRE / Francesco MOLINO

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013164074/17.

(130200961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Explore Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.870.

Le bilan au 31 décembre 2011 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164086/11.

(130200906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164090/9.

(130200795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Kapitol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.507.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 06 septembre 2013, Monsieur Yves BIEWER, s'est démis de ses fonctions de gérant. En son remplacement Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée a été nommé à la fonction de gérant. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 24 11 2013.

Pour: KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013164217/17.

(130200212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 141.858.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 novembre 2013.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013164212/18.

(130201263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Job Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 80.931.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment signifiée à fa société, la répartition des parts sociales à ce jour est la suivante:

Monsieur Alain Berland, administrateur de sociétés, demeurant à L-4916 Bascharage,

 17, rue Pierre Clément:
 175 parts

 TOTAL:
 175 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

JOB PARTNER S.à r.l.

Alain Berland

Le Gérant

Référence de publication: 2013164210/18.

(130200936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Kenza Lauro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164222/9.

(130200852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Kewar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164223/9.

(130200366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Karisso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.501.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164220/10.

(130200591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

KHEPHREN Management (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.249.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164224/9.

(130200652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Karisso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 novembre 2013

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A SERVICES S.A ainsi que Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

KARISSO S.A.

Référence de publication: 2013164219/15.

(130200590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

KOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.587.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 novembre 2013 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat de l'administrateur unique pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019:
- Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculé B 9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - 2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- EURAUDIT S.à r.l, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le numéro B 42889 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013164228/20.

(130200281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.970,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 174.868.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Phaeton Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174868, incorporated by a notarial deed enacted on the 31 st day of January, 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 715 of the 23 rd day of March, 2013. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the twentieth first day of June, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2247, on the thirteenth day of September, 2013.

THERE APPEARED:

Guardian Trust Company Limited as trustee of Humana Trust, a company incorporated in accordance with the British Virgin Islands, having its registered office in 333, Geneva Place, Waterfront Drive, 2 nd floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 410254 (the "Sole shareholder"),

here represented by Ms. Marzena Cwierz, a private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal and dated 7 th August 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as et out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I.- That nineteen thousand nine hundred and seventy (19,970) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Conversion of the nineteen thousand nine hundred and seventy (19,970) shares, divided into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one Euro (1,00.-) each, and seven thousand four hundred and seventy (7,470) divided equally Class B, C, D, E, F, G, H, I and J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, into redeemable shares.
 - 2. Amendment and addition to the articles 6 and 9 of the Company's Articles of Incorporation.
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The general meeting decides to convert the nineteen thousand nine hundred and seventy (19,970) shares, divided into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one Euro (1,00.-) each, and seven thousand four hundred and seventy (7,470) divided equally Class B, C, D, E, F, G, H, I and J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, into redeemable shares.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the shareholding of the Company composed of Guardian Trust Company Limited, acting as trustee of Humana Trust, a limited liability incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2 nd floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 410254, holding redeemable:

- -12,500 class A shares;
- -830 class B shares;
- -830 class B shares:
- -830 class C shares;
- -830 class D shares;
- -830 class E shares;
- -830 class F shares;



- -830 class G shares:
- -830 class H shares;
- -830 class I shares;
- -830 class J shares

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions the general meeting decides to amend article 6 of the Company's articles of association, so that it reads as follows:

- " **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at NINETEEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EUROS (19,970.- EURO) represented by NINETEEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY (19,970) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each, all subscribed and fully paid-up, and divided into different classes redeemable:
 - -12,500 class A shares;
 - -830 class B shares;
 - -830 class B shares;
 - -830 class C shares;
 - -830 class D shares;
 - -830 class E shares;
 - -830 class F shares:
 - -830 class G shares:
 - -830 class H shares:
 - -830 class I shares:
 - -830 class J shares"

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions the general meeting decides to make an addition to the article 9 of the Company's articles of association, so that it reads as follows:

" **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Redemption of shares:

The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s) representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares are collectively referred to as the "Redeemable Shares" and individually as a "Redeemable Share".

The Redeemable Shares are redeemable at the option of the Company (with the Company serving a prior five (5) calendar days' notice to each holder of the Redeemable Shares to be redeemed, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their Redemption Price (as defined below), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article.

The redemption shall be decided by the board of the managers of the Company.

The Relevant Shares (as defined below) shall be the first available class of Redeemable Shares. The subsequent classes of Redeemable Shares shall become the Relevant Shares and shall be redeemed when the previous class of Redeemable Shares has been redeemed in full.

The Redeemable Shares shall be redeemed at their fair market value as established by the board of managers of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the redemption of the of the Redeemable Shares.

A redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and

all Redeemable Shares purchased or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of Redeemable Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The Company may also redeem its shares in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law.

In the event of a distribution of dividends, the shareholders shall be granted a right to receive by way of a dividend a preferred allocation representing 0,25% of the nominal value of the shares issued by the Company available for distribution, on a pro rata basis (the "Preferred Dividend Amount").

All remaining income available for distribution by the Company, if any, shall be distributable on a pro-rata basis to the holders of the "Relevant Shares". The first Relevant Shares shall be the Class J Shares.



In the event that there are no more Class J Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class I Shares:

In the event that there are no more Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class H Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class G Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class F Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class E Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class D Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class C Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class B Shares.

In the event that there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class A Shares.

In the event of a distribution of dividends to the shareholders where the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make the payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

The Company may proceed, and the Board of Managers is hereby authorised, to make distributions of interim dividends to the shareholders subject to the above priorities, in accordance with the Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, purchase its own shares provided that the Company first may only purchase the Relevant Shares at that time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Phaeton Finance S.àr.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.868, constituée suivant un acte notarié daté du 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 en date du 23 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2247 du 13 septembre 2013.

A COMPARU:

Guardian Trust Company Limited as trustee of Humana Trust, une société constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, don't le siege social est établi au 333, Geneva Place, Waterfront Drive, 2 nd floor, Road Town, Tortola, les Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 410254 (the "l'Actionnaire Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Marzena Cwierz, employé privé de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur per le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour 1 ^{er} formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que les 19.970 (dix-neuf mille neuf cent soixante-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.00.- EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. La conversion de dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales, subdivisés en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un (EUR 1.00.-) euro chacune et sept mille quatre cent soixante-dix (7.470) parts sociales subdivisés en classe B, C, D, E, F, G, H, I, J, d'une valeur nominale de un (EUR 1.00.-) euro chacune, en les actions rachetables.
 - 2. Modification et complément des articles 6 et 9 des statuts de la Société.
 - 3. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

1. L'assemblée générale décide de convertir de dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales, subdivisés en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un (EUR 1.00.-) euro chacune et sept mille quatre cent soixante-dix (7.470) parts sociales subdivisés en classe B, C, D, E, F, G, H, I, J, d'une valeur nominale de un (EUR 1.00.-) euro chacune, en les actions rachetables.

Deuxième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de Guardian Trust Company Limited, agissant en tant que trustee de Humana Trust, une société constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, don't le siege social est établi au 333, Geneva Place, Waterfront Drive, 2 nd floor, Road Town, Tortola, les Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 410254, préqualifié détenant la totalité des parts sociales, à savoir rachetables:

- -12.500 parts sociales de classe A
- -830 parts sociales de classe B
- -830 parts sociales de classe B
- -830 parts sociales de classe C
- -830 parts sociales de classe D
- -830 parts sociales de classe E
- -830 parts sociales de classe F
- -830 parts sociales de classe G
- -830 parts sociales de classe H
- -830 parts sociales de classe I
- -830 parts sociales de classe J

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- " **Art. 6.** Le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (19.970.-EUR) représenté par DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX (19.970.-EUR) rachetables parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et subdivisées de la manière suivante:
 - -12.500 parts sociales de classe A
 - -830 parts sociales de classe B
 - -830 parts sociales de classe B
 - -830 parts sociales de classe C
 - -830 parts sociales de classe D
 - -830 parts sociales de classe E
 - -830 parts sociales de classe F
 - -830 parts sociales de classe G
 - -830 parts sociales de classe H



- -830 parts sociales de classe I
- -830 parts sociales de classe J»

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de faire un ajout à l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent designer une seule personne qui 1 er représente auprès de la Société.

Rachat de Parts Sociales:

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie J, collectivement désignées comme les «Parts sociales Rachetables» et individuellement comme la «Part sociale Rachetable».

Les Parts sociales Rachetables peuvent être rachetées au choix de la Société (La Société donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de préavis à chaque détenteur des Parts sociales Rachetables à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat (comme défini ci-dessous)), conformément à l'article 49-8 de la loi et conformément au présent article:

Le rachat sera décidé par le conseil de gérance de la Société;

Les Parts sociales Concernées seront les premières à être rachetées. Les classes suivantes de Parts sociales Rachetables seront rachetées quand elles appartiendront a une classe spécifique de Parts sociales Rachetables précédentes d'une classe spécifique auront été rachetées entièrement;

Les Parts sociales Rachetables seront rachetées à leur juste valeur marchande comme établi par le conseil d'administration de la Société pas plus tard que cinq (5) jours calendaires avant la date fixée pour le rachat des Parts sociales Rachetables:

Le rachat des Parts sociales Rachetables peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la loi; et

Toutes les Parts sociales Rachetables achetées ou bien acquises par la Société peuvent être annulées ce qui entraînera qui le nombre de Parts sociales Rachetables publiées et le capital social de la Société seront réduits en conséquence.

La Société peut également racheter ses parts sociales conformément a l'article 49-2 et suivant de la loi.

En cas de distribution de dividendes, les actionnaires auront le droit de percevoir un dividende, de façon préférentielle représentant 0,25% de la valeur nominale des actionnes émises par la société (le Montant du Dividende Préférentiel).

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribuables au prorata au détenteurs des «Parts sociales Concernées». Les premières Parts sociales Concernées seront les Parts sociales de Classe J,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe I,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J et de Classe I en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe H,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I et de Classe H en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe G,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H et de Classe G en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe F,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G et de Classe F en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe E,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F et de Classe E en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe D,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E et de Classe D en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe C,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D et de Classe C en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe B,

Dans le cas où il n'y aura plus de Parts sociales de Classe J, de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D, de Classe C et de Classe B en circulation dans la Société, les Parts Sociales concernées sont les Parts sociales de Classe A,



Si en cas de distribution aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaire sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montent du Dividende Préférentiel a tous les actionnaires, alors ces bénéfices seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient respectivement eu droit.

La société peut procéder - et le conseil d'administration est par la présente autorisé à agir ainsi-, à la distribution d'acomptes sure dividendes aux actionnaires sous réserve des priorités ci-dessus, conformément à la Loi.

La société peut, dans la mesure et en vertu des conditions autorisées par Loi, acheter ses propres actions à condition que la société puisse seulement acheter d'abord les Actions Concernées à ce moment-là.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Cwierz, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013155553/293.

(130190194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Alpha P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.414.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE THIRTY FIRST DAY OF OCTOBER.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

Is held the extraordinary general shareholders' meeting of the company "ALPHA P.S. S.A." a société anonyme having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg-Ville, incorporated on 12 November 2008 pursuant to a deed received by Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3041 of December 30, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 143414.

The meeting is opened and presided over by Mr Massimo LONGONI, economic counsel, residing in 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutinizer Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. resolution about the start of the voluntary liquidation of the company
- 2. appointment of a liquidator
- 3. miscellaneous
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.



- III) The shareholders have been convened by registered mail sent on 23 October 2013, containing the text of the Agenda and indicating the date, hour and place of the shareholders meeting.
- IV) As appears from the attendance list, 8,500 Class 1 Ordinary Shares and 27,030 Class 2 Ordinary Shares representing 88,82 % of share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.
- V) The Chairman states that the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same meeting takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation as from the present day.

In favour: 100 % Against: 0 Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator, Mr. Massimo Longoni, employee, residing at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

In favour: 100 % Against: 0 Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE ET UN OCTOBRE.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ALPHA P.S. S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg-Ville, constituée le 12 novembre 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3041 du 30 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 143414.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2. nomination d'un liquidateur.
- 3. divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par courrier recommandé envoyé en date du 23 octobre 2013, contenant l'ordre du jour et indiquant la date de l'assemblée, l'heure et le lieu de sa tenue.
- IV) Il appert de la liste de présence que 8.500 Actions Ordinaires de Classe 1 et 27.030 Actions Ordinaires de Classe 2, représentant 88,82 % du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- V) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Pour: 100 % Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Massimo Longoni, employé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour: 100 % Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 900.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, V. WESQUY, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2013. Relation: RED/2013/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155786/153.

(130191120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

HLF (Luxembourg) Financial, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.855.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"3275105 NOVA SCOTIA LIMITED", a company existing under the Canadian law, with registered office at 100 Battery Point, Lunenberg, Nova Scotia, Canada BOJ 2C0, registered with the Nova Scotia register of Joint Stock Companies under number 3275105, (the Sole Shareholder),

There represented by Maître Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, by virtue of a power of attorney given under private seal on September 25, 2013

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each representing the entire share capital of the private limited liability company «HLF (LU-XEMBOURG) FINANCIAL» having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on September 26, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg,

in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company);

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand US dollars (USD 75,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, to the amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-), by way of the issuance of (i) fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and (ii) twenty-five thousand (25,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:



Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, represented as aforesaid, declares to subscribe to (i) fifty thousand (50,000) Ordinary Shares and (ii) twenty-five thousand (25,000) MRPS and to fully pay up such Ordinary Shares and MRPS by a contribution in cash in an aggregate amount of forty million US dollars (USD 40,000,000.-).

Said contribution is to be allocated as follows:

- (i) fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;
- (ii) twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) to the MRPS share capital account of the Company;
- (iii) ten thousand US dollars (USD 10,000.-) to the legal reserve of the Company of the same nature than the Ordinary Shares;
- (iv) three hundred and forty thousand US dollars (USD 340,000.-) to the Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)); and
- (v) thirty nine million five hundred and seventy-five thousand US dollars (USD 39,575,000.-) to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles of the Company).

The contribution in cash in an amount of forty million US dollars (USD 40,000,000.-), is at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who states it.

Said proof, after having being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

- " 5. The corporate capital is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) represented by:
- (i) seventy-five thousand (75,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and
- (ii) twenty-five thousand (25,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and, together with the Ordinary Shares, the Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of Commencement Date (as defined in article 16 of the Articles) so that such definition shall henceforth read as follows:

"Commencement Date means September 27, 2013."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



«3275105 NOVA SCOTIA LIMITED», une société de droit canadien, ayant son siège social au 100 Battery Point, Lunenberg, Nova Scotia, Canada BOJ 2C0, immatriculée auprès du registre des sociétés par actions de Nova Scotia sous le numéro 3275105, (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les vingt-cinq mille Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «HLF (LUXEMBOURG) FINANCIAL» ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2013, non encore publié près du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg,

en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société);

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille US dollars (USD 75.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, au montant de cent mille US dollars (USD 100.000,-), par l'émission de (i) cinquante mille (50.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et (ii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à (i) cinquante mille (50.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) à vingt-cinq mille (25.000) PSPOR, et libérer intégralement ces Parts Sociales Ordinaires et PSPOR par un apport en numéraire d'un montant total de quarante millions de US dollars (USD 40.000.000,-).

Ledit apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) au compte de capital social lié aux Parts Sociales Ordinaires de la Société;
- (ii) vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) au compte de capital social lié aux PSPOR de la Société;
- (iii) dix mille US dollars (USD 10.000,-) à la réserve légale de la Société partageant la même nature que les Parts Sociales Ordinaires;
- (iv) trois cent quarante mille US dollars (USD 340.000,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR (tel que défini dans les statuts de la Société (les Statuts)); et
- (v) trente neuf millions cinq cent soixante-quinze mille US dollars (USD 39.575.000,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR (tel que défini dans les Statuts de la Société).

L'apport en numéraire d'un montant de quarante millions US dollars (USD 40.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Ladite preuve, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- « 5. Le capital social est fixé à cent mille US dollars (USD 100.000,-) divisé en:
- (a) soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le ou les détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignés individuellement comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires; et
- (b) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des PSPOR sont



ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR et ensemble comme les Associés PSPOR. L'(les) Associé (s) Ordinaire(s) et l'(les) Associé(s) PSPOR sont ci-après désignés ensemble comme les Associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la définition de Date de Début (telle que définie à l'article 16 des Statuts) afin que cette définition ait désormais la teneur suivante:

«Date de Début signifie le 27 septembre 2013.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros (6.500,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01/10/2013. Relation: LAC/2013/44416. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013155370/168.

(130190138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Lucent Allerdale Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 181.384.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"KMG SICAV-SIF", a public limited company (société anonyme) qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), having its registered office located at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139.130, acting on behalf of its sub-fund (i.e dedicated fund) "Lucent Strategic Land Fund",

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 25 $^{\rm th}$, 2013.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "LUCENT ALLERDALE PARTNERSHIP S.À R.L." (the Company).
- Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights) ("Real Estate Companies") and/or to (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose



of interest and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold, administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

The Company may also acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred GBP (12,500.-GBP) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a par value of ten GBP (10.- GBP) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of



the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed and dismissed ad nutum by the shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers, with power of reciprocal delegation. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2013.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.



In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on 31 st December of each year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st 2013.

Subscription and liberation

The one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been subscribed by the sole shareholder, KMG SICAV-SIF, prenamed.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred GBP (12,500.-GBP) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at three (3).
- 2. Are appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mrs. Hanna DUER, company director, born on 07/05/1966 in Gentofte (Denmark), residing professionally at 19, Rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg) who is appointed as Chairman of the Board of Managers;
- Mr. Kevin MUDD, company director, born on 30/08/1957 in Basildon (United Kingdom), with professional address at 4 Theklas Lyssioti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol (Cyprus), and
- Mr. Charles FLYNN, company director, born on 1 st May 1972 in Louisiana (United States of America), residing professionally at 31 Derby Square, Douglas, Isle of Man, IM1 3LW.
 - 3. The registered office is established at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«KMG SICAV-SIF», une société anonyme créé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant pour le compte de son compartiment (fonds dédié) «Lucent Strategic Land Fund»,

ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 25 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1 er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LUCENT ALLERDALE PARTNERSHIP S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités, entreprises ou investissements, dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et les droits de copropriété (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer ou disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

La Société peut également acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et tous autres titres ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.



La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix livres sterling (10,- GBP) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par les associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par les associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent



s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

- Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, «KMG SICAV-SIF», prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille cent euros (1.100,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3).
- 2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Mme. Hanna DUER, dirigeant de sociétés, né le 07/05/1966 à Gentofte (Danemark), résidant professionnellement au 19, Rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg) qui prendra la fonction de Président du Conseil de gérance;
- M. Kevin MUDD, dirigeant de sociétés, né le 30/08/1957 à Basildon (Angleterre), résidant professionnellement au 4 Theklas Lyssioti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol, (Chypre); et
- M. Charles FLYNN, dirigeant de sociétés, né le 1 ^{er} mai 1972 à Louisiana (Etats-Unis), résidant professionnellement au 31 Derby Square, Douglas, Isle of Man, IM1 3LW.
 - 3. Le siège social de la société est établi au 53, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le le 01/10/2013. Relation: LAC/2013/44460. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013154830/380.

(130189543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

L-GAM Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 181.407.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth October

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

L-GAM Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with address at 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

hereby represented by Marion Kraemer, professionnaly residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.



The Company will exist under the name of L-GAM Investments GP S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that, in the view of the Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers.

Art. 3. Object. The Company shall have as its business purpose the holding of participations in companies or entities established as limited partnerships (sociétés en commandite spéciales), in any form whatsoever, in Luxembourg and abroad, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other interests, securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold interests in Luxembourg "société en commandite spéciale" to be formed with the name of L-GAM Investments GP SCSp (the "L-GAM Investments GP"), L-GAM Investments 2 SCSp and L-GAM Investments (Founder) SCSp and the Company may act as general partner and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such limited partnerships.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty five) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.



Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by three (3) managers (each a Manager, together, the Board of Managers). The Board of Managers should not have a majority of UK-based members.

The Board of Managers should comprise a majority of Luxembourg-based (or at least non EU-based) managers with sufficient expertise to contribute to the decision making activities of the Board of Managers.

The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

The Board of Managers should meet at regular intervals, and to discuss each significant investment/divestment decision in Luxembourg, in respect of the limited partnerships in which the Company acts as a general partner (associé gérant commandité).

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least two (2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting except for the matters referred to below, which shall require the unanimous approval of all the Managers and advice to be obtained by the Board of Managers from L-GAM Advisers LLP, prior to resolving on the following matters regarding the management of L-GAM Investments GP, i.e., for the Company acting as general partner (associé gérant commandité) of L-GAM Investments GP, itself being the general partner (associé gérant commandité) of L-GAM Investments SCSp:

- (i) the appointment of an auditor to L-GAM Investments SCSp, which shall be such firm of Luxembourg chartered accountants which are part of an internationally recognised accounting firm as it may in its discretion think fit to fill any vacancy arising in the office of the auditors to L-GAM Investments SCSp;
 - (ii) the change of the principal place of business of L-GAM Investments SCSp;
 - (iii) the admission of new limited partners to L-GAM Investments SCSp;
- (iv) all matters relating to a capital call, including the failure to comply with a drawdown / call notice and all remedies for failure to comply with such notice as provided in the limited partnership agreement relating to L- GAM Investments SCSp;



- (v) certain matters regarding the power and authority of the Company in its capacity as general partner of L-GAM Investments SCSp;
 - (vi) the entry into and performance by the Company into any side letters relating to L-GAM Investments SCSp;
 - (vii) the variation of accounts of L-GAM Investments SCSp;
 - (viii) any limitations on distributions from L-GAM Investments SCSp;
 - (ix) distributions in specie from L-GAM Investments SCSp;
 - (x) transfers by limited partners of L-GAM Investments SCSp;
 - (xi) the termination and the liquidation of L-GAM Investments SCSp;
- (xii) the variation of the limited partnership agreement relating to L- GAM Investments SCSp, including the change of name of L-GAM Investments SCSp; and
 - (xiii) all matters to alternative investment vehicles,

in each case, at all times in accordance and pursuant to the terms of the limited partnership agreement relating to which L-GAM Investments GP may be expressed to be a party.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

- **Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

Any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, shall be indemnified against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Managers, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder, general partner (associé gérant commandité) or creditor to the extent the indemnification of such person(s) is expressly provided for in any agreement relating to L-GAM Investments SCSp.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.



Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of March at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Managers, on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 th , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.



Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Laws (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 30 September 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in in its entirety by the appearing party L-GAM Investments S.à r.l., which hereby subscribes to 125 (one hundred twenty five) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.500.- Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an undetermined duration:



- Hinnerk Koch, born on 15 March 1963 in Germany, with professional address in Luxembourg;
- Konrad Bächinger, born on June 17, 1950, in Rapperswil/SG, Switzerland, with professional address at Giufsteinweg 3, CH-9475 Sevelen; and
- Pascal Vinarnic, born on 17 October 1961 in Neuilly-Sur-Seine, France, having his address at 2, Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;
- 2. The Company shall have its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

L-GAM Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Marion Kraemer, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné par acte sous-seing privé,

la dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexe au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination L-GAM Investments GP S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations dans des sociétés ou entités constituées sous forme de sociétés en commandite spéciales, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et a l'étranger, l'acquisition achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.



La Société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite spéciale luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination L-GAM Investments GP SCSp (L-GAM Investments GP) et peut agir comme gérant et associé gérant commandité (unlimited shareholder) de cette société.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché du Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est établi à 12 500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par trois (3) gérants (chacun un Gérant, ensemble, le Conseil de Gérance).

Le Conseil de Gérance ne devra pas être compose d'une majorité de Gérants résidents au Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance devra être compose d'une majorité de Gérants résident au Luxembourg (ou au moins résidents hors de l'Union Européenne), jouissant d'une expertise suffisante pour participer efficacement au processus décisionnel du Conseil de Gérance.

Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.



Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, ou, s'I n'y a que deux Gérants, si l'un d'eux seulement le demande.

Le Conseil de Gérance devra se réunir à intervalles réguliers afin de discuter de chaque décision d'investissement ou de désinvestissement au Luxembourg, conformément à toute convention établissant une société en commandite spéciale dans laquelle la Société peut agir en qualité d'associé gérant commandite.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins deux (2) des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf pour les décisions ci-dessous, lesquelles devront obtenir le consentement unanime de tous les Gérants, et pour lesquelles le Conseil de Gérance devra prendre conseil auprès de L-GAM Advisers LLP, avant toute prise de décision effective concernant la gestion de L-GAM Investments GP, c'est à dire, pour la Société agissant en qualité d'associé gérant commandite de L-GAM Investments GP, elle même représentée par l'associe gérant commandite de L-GAM Investîmes SCSp:

- (i) la nomination d'un commissaire aux comptes pour L-GAM Investments SCSp, lequel devra être une firme de comptables agrées au Luxembourg, membre d'un cabinet d'audit internationalement reconnu, qu'elle jugera convenable pour combler toute vacance du poste de commissaires aux comptes de L-GAM Investments SCSp;
 - (ii) le changement du lieu principal d'établissement de L-GAM Investments SCSp;
 - (iii) l'admission de nouveau associes commanditaires dans L-GAM Investments SCSp;
- (iv) toute décision relative à un appel de capital, y compris le défaut d'exécution d'un avis de tirage / d'appel et toute voie de recours relative à l'inexécution de ladite notice, tel que prévue dans la convention établissant L-GAM Investments SCSp;
- (v) certaines décisions relatives au pouvoir et à l'autorité de la Société en sa qualité d'associé gérant commandite de L-GAM Investments SCSp;
 - (vi) la conclusion et l'exécution par la Société de tout avenant relatif à L-GAM Investments SCSp;
 - (vii) la variation des comptes de L-GAM Investments SCSp;
 - (viii) toute limitation de distribution de la part de L-GAM Investments SCSp;
 - (ix) les distributions en espèces de la part de L-GAM Investments SCSp;
 - (x) les transferts par les associes commanditaires de L-GAM Investments SCSp;
 - (xi) la clôture et la liquidation de L-GAM Investments SCSp;
- (xii) les modifications de la convention établissant L-GAM Investments SCSp, y compris le changement de dénomination de L-GAM Investments SCSp; et
 - (xiii) toute décision des véhicules d'investissements alternatifs,

dans chacun des cas, en conformité avec les termes de toute convention de société en commandite spéciale à laquelle la Société peut être partie.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.



Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a ou par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire, associe gérant commandite ou créancier, dans la mesure ou l'indemnisation d'une telle personne est expressément prévu dans tout contrat relatif à L-GAM Investments SCSp.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de mars à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de



quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale doit être tenue à Luxembourg ou à tout autre lieux désigné discrétionnairement par les gérants.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs délégués à l'assemblée des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Par conséquent, toutes les décisions qui dépassent les pouvoir des gérants sont prises par l'actionnaire unique.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

- **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} octobre et s'achève le dernier jour de septembre de l'année suivante.
- Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la Réserve Légale), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.



Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son entier par la partie comparante L-GAM Investments S.à r.l., qui par la présente souscrit à 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune. Le montant de souscription est alloué au compte titres de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été payées en liquide à hauteur de 100% (cent pour cent), et par conséquent le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq-cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, laquelle preuve a été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg;
- Konrad Bächinger, né le 17 juin 1950, à Rapperswil/SG, Suisse, ayant son adresse professionnelle au Giufsteinweg 3, CH-9475 Sevelen; et
- Pascal Vinarnic, né le 17 octobre 1961 à Neuilly-Sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 2, Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;
- 2. Le siège social de la société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Kraemer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 octobre 2013. Relation: RED/2013/1834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 octobre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013155429/633.

(130190685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

MGE Remscheid Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.961.

In the year two thousand and thirteen.

On the seventeenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company MGE Remscheid LLC, with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 3795475,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MGE Remscheid Holdings S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 121961, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 3, 2006, published in the Mémorial C number 33 dated January 23, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on August 7, 2012, published in the Mémorial C number 2511 dated October 9, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner acknowledges that the existing five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each shall henceforth be named class A shares and shall keep their rights and obligations.

Second resolution

The sole partner acknowledges that the Class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and vested with the same rights and obligations as the class A shares may be created.

Third resolution

The sole partner resolves that the corporate capital is increased to the extent of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen thousand and five hundred Euro (EUR 17,500.-) by the issue of twenty five (25) new class A shares and one hundred and seventy five (175) new class B shares, each of them with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) and vested with the same rights and obligations as the existing class A shares.

Subscription and Payment

After having accepted the private limited company Anglo Securities Ramschield S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B and number 180346, with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er, as new partner, the twenty five (25) new class A shares and the one hundred and seventy five (175) new class B shares, each of them with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) are subscribed as follows:

- all the twenty five (25) new class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, are subscribed by the company MGE Remscheid LLC, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-);



- all the one hundred and seventy five (175) new class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, are subscribed by the company Anglo Securities Ramschield S.à r.l., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of four thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 4,375.-).

Both contributions in cash for a total amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "MGE Remscheid Holdings S.à r.l.".

Both subscribers are represented by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Fourth resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole partner and Anglo Securities Ramschield S.a r.l. (together, the Partners) resolve to amend the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

"' **Art. 6. 1** st paragraph. The Company's share capital is set at seventeen thousand and five hundred Euro (EUR 17,500.-) represented by five hundred and twenty five (525) class A shares and one hundred and seventy five (175) class B shares, each of them with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-)."

Fifth resolution

The Partners resolve that Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

"' **Art. 12.** The Company is managed by at least two managers, who need not be partners. They will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.".

Sixth resolution

The Partners resolve that the mandate of Mr. Gary BOND as manager and chairman of the board of managers for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed to the latter.

Seventh resolution

The Partners resolve that the mandate of Mr. Mark BAUWENS as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed to the latter.

Eighth resolution

The Partners resolve that the mandate of Mr. John RALSTON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed to the latter.

Ninth resolution

The Partners acknowledge that the number of managers is increased from 3 (three) to 4 (four).

Tenth resolution

The Partners resolve that Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.



Le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société MGE Remscheid LLC, avec siège à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, EtatsUnis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 3795475.

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "MGE Remscheid Holdings S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 121961, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 33 du 23 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2511 du 9 octobre 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique reconnaît que les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune seront dorénavant dénommées parts sociales de classe A et garderont leurs droits et obligations.

Deuxième résolution

L'associée unique reconnaît que des parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et investies des même droits et obligations que les parts sociales de classe A peuvent être créées.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) par l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de classe A et cent soixante-quinze (175) nouvelles parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de classe A.

Souscription et Libération

Après avoir accepté la société à responsabilité limitée Anglo Securities Ramschield S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B et numéro 180346, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er}, comme nouvelle associée, les vingtcinq (25) nouvelles parts sociales de classe A et les cent soixante-quinze (175) nouvelles parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), sont souscrites comme suit:

- toutes les vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par la société MGE Remscheid LLC, prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en espèces de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-);
- toutes les cent soixante-quinze (175) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par la société Anglo Securities Ramschield S.à r.l., prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en espèces de quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 4.375,-);

Les apports en espèces pour un montant total de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à disposition de la société "MGE Remscheid Holdings S.à r.l.".

Les deux souscriptrices sont représentées par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'associée unique et Anglo Securities Ramschield S.à r.l. (ensemble, les Associées) décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"' **Art. 6. Alinéa 1** er . Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A et cent soixante-quinze (175) parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-)."



Cinquième résolution

Les Associées décident de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"' Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.".

Sixième résolution

Les Associées décident de confirmer le mandat de Monsieur Gary BOND comme gérant et président du conseil de gérance pour une période indéterminée et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les Associées décident de confirmer le mandat de Monsieur Mark BAUWENS comme gérant pour une période indéterminée et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Huitième résolution

Les Associées décident de confirmer le mandat de Monsieur John RALSTON comme gérant pour une période indéterminée et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Neuvième résolution

Les Associées reconnaissent que le nombre de gérants est augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Dixième résolution

Les Associées décident de nommer Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013154856/184.

(130189598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:



Monsieur Jean-Yves HÉMERY, délégué à la gestion journalière de Winvest International S.A. SICAR, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Winvest International S.A. SICAR, (ciaprès la «Société»), en vertu d'une résolution prise en assemblée générale du 25 juin 2013.

Copie du procès-verbal restera annexée aux présentes après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Société et le notaire instrumentant. Lequel comparant, es-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter que:

- 1) La Société est une société anonyme constituée sous forme de société d'investissement à capital risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et inscrite sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125540,
- 2) La Société a été constituée suivant acte du 21 décembre 2006 de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°995 du 29 mai 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2079 du 22 août 2012.
- 3) Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (ci-après l'«Assemblée») tenue en date du 25 juin 2013, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, ayant réunis
 - 14.927.364 actions A1 sur 14.927.364 actions A1 existantes,
 - 2.686.820 actions A2 sur 2'686'820 actions A2 existantes,
 - 5.785.800 actions A3 sur 5'785'800 actions A3 existantes,
 - 3.053.524 actions B1 sur 3'943'644 actions B1 existantes,
 - 544.529 actions B2 sur 671'705 actions B2 existantes,
 - 1.183.537 actions B3 sur 1'446'450 actions B3 existantes,

ainsi qu'une (1) part bénéficiaire,

a pris à l'unanimité des voix, dans la partie extraordinaire de l'Assemblée la résolution suivante:

- «L'Assemblée Générale, statuant de façon extraordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société et d'en supprimer l'article 11.2 afin de rendre le transfert de titres de catégorie A ou B libre au sein du groupe Wendel. L'article 11.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:
- « Art. 11.1. Les Titres ne peuvent être transférés qu'à un Investisseur Averti. Le transfert des Titres ainsi que le nantissement ou l'octroi de toute sûreté portant sur des Titres sont en outre soumis à l'agrément préalable du Conseil d'Administration, en ce compris l'accord d'au moins un Administrateur de Catégorie 1. Le Conseil d'Administration exercera ce droit dans le meilleur intérêt de la Société et des Investisseurs et ne pourra refuser un tel agrément déraisonnablement. Un tel agrément ne sera toutefois pas requis pour le transfert de Titres au profit d'une entité du Groupe Wendel.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013157647/55.

(130192686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Resam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.390.350,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163835/11.

(130199266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck